

Question parlementaire nr. 55009437C déposée par madame Katrin JADIN, Députée, à Madame Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales.

QUESTION :

Le rapport onusien sur les crimes de guerre en Syrie

Madame la Ministre,

Récemment, l'ONU a publié son nouvel rapport détaillé sur les violations commises par les différentes fractions en Syrie. Le rapport a été rédigé par la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne.

Bien qu'il est connu depuis très longtemps que des crimes de guerre sont exercés par le régime en place, il apparait que des milices pro-turques, encadrées par des conseillers militaires turcs, sont également à la base de nombreux crimes contre l'humanité, surtout vis-à-vis des minorités kurdes et yézidis.

Le passage suivants est particulièrement accablant : l'équipe de l'ONU affirme que des forces turques étaient présentes durant des interrogatoires où la torture a été utilisée. Ainsi, nous pouvons conclure que la Turquie n'a pas suivi ses responsabilités internationales en terme de protection des civils, dont les femmes et les enfants.

- Avez-vous pris connaissance du récent rapport accablant de l'ONU ?
- La Turquie a-t-elle été confrontée aux découvertes de la Commission d'enquête ? Dans l'affirmative, quelle a été sa réaction ?
- Doit-elle craindre de conséquences suite à ce rapport ?
- Quid des autres parties pointées du doigt par le rapport onusien ?

REPONSE:

Je partage votre inquiétude concernant la situation désastreuse des droits humains en Syrie et les violations et abus continus de la part de presque toutes les parties au conflit en Syrie. La situation est suivie de près par le département des Affaires étrangères.

Le rapport auquel vous faites référence a été rédigé par la Commission d'enquête sur la Syrie (COI) - une commission d'enquête internationale indépendante mise en place par le Conseil des droits de l'homme en 2011, lorsque la Belgique était membre du Conseil. Il va sans dire que la Belgique a soutenu la mise en place de la COI, tout comme la Belgique soutient systématiquement la prolongation annuelle du mandat de la COI. La Commission présente trois rapports par an au Conseil des Droits de l'Homme.

La COI présente ses rapports publiquement au cours d'un dialogue interactif avec le Conseil des Droits de l'Homme à Genève. Le rapport auquel vous faites référence a également été présenté de cette manière à la communauté internationale, y compris donc la Turquie. Au cours de ce dialogue interactif, la Turquie a fait une déclaration à titre national, qui est publique. La Turquie a exprimé son soutien à la COI, mais a rejeté les allégations dans sa déclaration et a

ANTWOORD:

Ik deel uw bezorgdheid over de rampzalige situatie van de mensenrechten in Syrië en de niet aflatende schendingen en misbruiken door bijna alle partijen in het Syrische conflict. De situatie wordt van nabij gevolgd door het departement Buitenlandse Zaken.

Het rapport waarnaar u verwijst werd opgesteld door de onderzoekscommissie voor Syrië (Commission of Inquiry, COI) – een internationale, onafhankelijke onderzoekscommissie die in 2011 werd opgericht door de Mensenrechtenraad, toen België er lid van was. Het spreekt vanzelf dat België de oprichting van de COI steunde, net zoals België systematisch de jaarlijkse verlenging van het mandaat van de COI steunt. De Commissie stelt drie keer per jaar een rapport voor aan de Mensenrechtenraad.

De COI stelt zijn rapporten in het openbaar voor tijdens een interactieve dialoog met de Mensenrechtenraad in Genève. Het rapport waar u naar verwijst werd eveneens op deze wijze voorgesteld aan de internationale gemeenschap, met daarbij dus ook Turkije. Tijdens de interactieve dialoog legde Turkije een nationale verklaring af die openbaar is. Turkije betuigde zijn steun aan de COI, maar verwierp in zijn verklaring de aantijgingen en betreurde het niet

regretté que la COI ne l'ait pas consultée. La Turquie a déclaré qu'elle transmettra son point de vue sur le rapport à l'ONU "dans les termes les plus forts".

Le mandat de la Commission d'Enquête est clair. Celui-ci est d'établir les faits et les circonstances de toutes les violations des droits humains et du droit international humanitaire qui ont eu lieu en Syrie depuis mars 2011. Le mandat de la COI est d'établir les faits et les circonstances qui constituent les violations et les crimes commis et, si possible, d'identifier les responsables en vue de les tenir responsables.

Pour Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales, absente :

Le Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique,

geraadpleegd te zijn geweest door de COI. Turkije verklaarde dat het zijn standpunt over het rapport "in de krachtigst mogelijke bewoordingen" aan de VN zal overbrengen.

Het mandaat van de onderzoekscommissie is duidelijk. Het bestaat erin de feiten en de omstandigheden vast te stellen van alle schendingen van de mensenrechten en van het internationaal humanitair recht die sinds maart 2011 plaatsvonden in Syrië. Het mandaat van de COI is de feiten en omstandigheden vast te stellen van de begane schendingen en misdaden en, indien mogelijk, de verantwoordelijken te identificeren zodat ze kunnen worden vervolgd.

Voor Sophie Wilmès, vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken, Europese Zaken en Buitenlandse Handel, en de Federale Culturele Instellingen, afwezig:

De Minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's en Landbouw, Institutionele Hervormingen en Democratische Vernieuwing,

David Clarinval

